

COPSEED®

Blé • Seigle

Composition	Cuivre sous forme de sulfate de cuivre tribasique 190 g/L (14,84 %)
Formulation	Suspension concentrée pour traitement de semences (FS)
A.M.M.	n° 2140168
Code UFI	Non disponible

DESCRIPTIF DU PRODUIT

COPSEED® est un traitement de semences fongicide de contact à base de cuivre du sulfate de cuivre tribasique, substance active multisite (code FRAC M1). COPSEED®, par sa finesse de particules (80% sont inférieures à 1 micron) et grâce à son excellente adhésivité permet une répartition homogène sur les semences. La qualité de la formulation liquide assure une mise en suspension parfaite dans l'eau.

COPSEED® est homologué pour le traitement des semences de blé et de seigle, et est destiné à lutter contre la carie. COPSEED® est efficace sur les spores de carie présentes sur la semence. En cas de semis dans un sol contaminé, COPSEED® n'aura qu'une efficacité partielle. Les spores de carie peuvent se conserver et rester viables pendant plus de 7 ans dans le sol.

COPSEED® est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n°2018/848.

Usages autorisés

COPSEED® est homologué pour le traitement des semences.

Usages autorisés	Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte
Blé*Trt Sem.*Champignons autre que pythiacées	Blé, Triticale, Epeautre	Carie commune (<i>Tilletia caries</i>)	0,1 L/q	1 / an	n/a
Seigle*Trt Sem.*Champignons autre que pythiacées	Seigle	Carie commune (<i>Tilletia sp.</i>)	0,1 L/q	1 / an	n/a

Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisées.

Les Limites Maximales de Résidus (LMR), définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

L'utilisation de COPSEED® n'est recommandée que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim B.V. et Nufarm S.A.S déclinent en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Précautions

- Avant toute utilisation du produit, s'assurer que les semences ont été au préalable parfaitement nettoyées, triées et dépoussiérées afin d'optimiser l'application et la tenue du produit sur les semences. S'assurer que l'humidité des semences est inférieure à 16%. Ne pas traiter des semences ayant une faible faculté germinative.

- Utiliser un matériel de traitement des semences professionnel en respectant les règles de bonnes pratiques et en portant les équipements de protection individuelle recommandés.
- Avant emploi, agiter **COPSEED®**, présenté sous forme de suspension concentrée, jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène.
- Pour un traitement de qualité, adapter le volume de bouillie selon les caractéristiques de la semence (espèce, PMG) et en fonction du matériel d'application utilisé pour assurer une couverture régulière de la semence.
- Ne pas utiliser les semences traitées pour la consommation humaine ou animale.

Préparation de la bouillie et traitement

Certis Belchim B.V. conseille lors de la réalisation de la bouillie de respecter le process suivant :

- Agiter le contenu de l'emballage pour homogénéiser le produit avant emploi.
- Remplir 80% du volume d'eau désiré (suivant la quantité de semences à protéger et le volume de bouillie choisi pour l'application).
- Ajouter la quantité de **COPSEED®** nécessaire.
- Agiter pour créer une émulsion.
- Ajouter un agent pelliculant si nécessaire (optionnel).
- Compléter la bouillie avec le restant du volume d'eau désiré, de manière à obtenir un volume total de bouillie compris entre 1 et 1,5 L par quintal de semences.
- Maintenir une agitation permanente mais modérée pour ne pas générer de bulles dans la bouillie.
- Quand le mélange est homogène, l'application peut commencer, tout en maintenant l'agitation constante.
- En fin de journée, ou à l'occasion d'arrêts supérieurs à 6 heures, vidanger les circuits. Pour les arrêts de durée plus courte, maintenir simplement l'agitation.

Il est conseillé de pratiquer un premier test puis d'ajuster le volume d'eau.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Ne pas mélanger **COPSEED®** avec des produits à base de fosétyl-aluminium. Les mélanges avec les engrais foliaires sont déconseillés et sont sous la responsabilité de l'utilisateur.

En cas d'utilisation en mélange avec un autre produit, il est obligatoire de réaliser un test préalable pour vérifier la compatibilité physique et biologique selon les conditions particulières de l'exploitation. Notre société décline toute responsabilité sur les conséquences résultant du mélange de différents produits.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de la préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS BELCHIM B.V. et Nufarm S.A.S déclinent toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.







MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation et utilisation du produit. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.







Pour la **protection de l'opérateur**, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/CHARGEMENT +CALIBRAGE	ENSACHAGE	NETTOYAGE
GANTS en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) 	Réutilisables	A usage unique*	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire + EPI partiel		EPI vestimentaire + EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1 ou combinaison de catégorie III type 5/6 			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3) 			
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P2 (EN 143:2006) minimum, si nécessaire 		**	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 			

* En cas d'intervention.

** Si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières.

Pour la **protection du semeur**, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DU TRAVAILLEUR (SEMEUR) PENDANT LES PHASES DE :		
	CHARGEMENT DU SEMOIR	SEMIS	NETTOYAGE DU SEMOIR
GANTS en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (NF EN ISO 374-2 types A, B ou C)) 	Réutilisables	A usage unique*	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire + EPI partiel (1)		EPI vestimentaire + EPI partiel (1) ou (2)
EPI PARTIEL (1) blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1 ou (2) combinaison de catégorie III type 5/6 			
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3) 			
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P2(EN 143:2006) minimum, si nécessaire 			
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 			

* En cas d'intervention sur le semoir.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les fûts doivent être stockés en position verticale sur leur embase et hermétiquement clos.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Protéger du gel. **Plage de température recommandée : 0°C – 30°C.**

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du matériel et gestion des fonds de cuve

Ne pas laisser de bouillie prête à l'emploi dans les circuits d'application ; rincer et nettoyer soigneusement les appareils d'application aussitôt après la fin du traitement. Eliminer les reliquats de bouillie et les eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, en conformité avec la législation.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve de l'appareil d'application. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour les gros conditionnements (> 200L), apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Certis Belchim B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 10 L	Carton de 2 x 10 L	36 cartons = 720 L	Carton 2 x 10 L
Fût de 1000 L	-	1 fût = 1000 L	Fût de 1000 L

COPSEED® - A.M.M. 2140168

ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et l'emballage dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe5 Pour protéger les oiseaux, le produit et les semences traitées doivent être entièrement incorporés dans le sol, également en bout de sillons.

SPe6 Pour protéger les oiseaux, récupérer tout produit et les semences traitées accidentellement répandus.

Délai de rentrée : non applicable (semis de semences traitées).

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
 Composer le 15 ou le 112
 ou contacter le centre anti
 poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h). Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à Certis Belchim B.V. au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



® Marque déposée Nufarm S.A.S.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com.

Distribué par Certis Belchim B.V. France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée – 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - www.certisbelchim.fr – v3.1 – 02/2023.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.